



PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le 25 FEV 2020

N/Réf. **056** DGPAA/DOMSE/DA/DS/LSA/IK

NOTE AUX USAGERS

Objet: Dispositions sécuritaires face à la menace du Coronavirus

Face à l'épidémie de la maladie du coronavirus, l'Autorité Portuaire de concert avec l'INHP prend les dispositions suivantes :

- Fournir la liste exhaustive des derniers ports d'escale des navires, deux (02) semaines avant leur escale au Port d'Abidjan ;
- Conduire tout navire en provenance des pays infectés vers la zone de quarantaine définie par l'Autorité Portuaire ;
- Faire embarquer une équipe d'agents de l'INPH pour des contrôles à bord des navires préalablement à l'entrée au port d'Abidjan.

J'attache du prix au respect scrupuleux de la présente qui prend effet à compter de la date de signature.

